



Section 41

Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines

contemporaines

L'anthropologie se caractérise par une grande diversité des objets, des terrains d'investigation et une ouverture multidisciplinaire que la démarche d'évaluation doit prendre en compte.

Cette pluralité est la garantie d'une avancée des connaissances qui ne peut se faire que par la mise en perspective et le dialogue incessants.

La section entend donc considérer et encourager la diversité des approches et des méthodes en faisant reposer son évaluation sur des critères non exclusifs adaptés aux pratiques de recherche de la discipline, dans l'actualité de ses enjeux et débats théoriques, dans la spécificité de ses investissements sur le terrain et de ses temporalités. Elle s'engage à examiner les dossiers avec rigueur, à procéder de manière collégiale et à respecter l'égalité des chances de chacun.

De façon générale, quel que soit le grade, la section prend en compte la singularité du parcours de recherche, sa logique intrinsèque et son inscription dans la dynamique propre au domaine et/ou à l'aire culturelle considérés.

Elle apprécie que le chercheur rende manifeste le renouvellement de son propre travail (qu'il s'agisse de la capacité du chercheur à poser des questions inédites ou bien à formuler de nouvelles questions sur la base des savoirs existants et de l'expérience accumulée).

La section est sensible à l'énergie déployée pour conduire et/ou animer des recherches, au souci de restitution (quel qu'en soit le support), à l'articulation rigoureuse d'une problématique et d'un terrain, à l'énoncé clair des conditions de production de la recherche.

Critères spécifiques selon les grades

Tout en considérant les années qui séparent la candidature de la thèse, seront appréciées les activités de diffusion scientifique sous toutes leurs formes : publications, participation à des séminaires ou à des colloques, vulgarisation, expertise.

Plus que la quantité des publications, la section reconnaît la diversité et la complémentarité des registres et des supports d'expression (livres, chapitres de livres, revues papier ou électroniques, rapports de recherche, création audiovisuelle et multimédia, journaux, expositions, etc.). Elle est attentive avant tout à la qualité et à la pertinence des publications dans le parcours global du chercheur.

Sera également regardée, au cours de la carrière, la manière dont le chercheur s'insère et s'implique dans un groupe ou un réseau de recherche.

Pour les évaluations périodiques et les promotions, les charges et les responsabilités collectives, administratives ou éditoriales, seront également prises en compte, comme les activités d'enseignement doctoral, la responsabilité de collectifs de recherche constituent autant d'atouts appréciables pour les promotions a fortiori pour l'accès au corps des directeurs de recherche.

Etant donné le fonctionnement actuel de la recherche en projets, la capacité à gérer des recherches collectives organisées pour le temps d'un projet par exemple pourra être aussi considérée.

La participation à la recherche internationale, y compris dans la dimension de mobilité du chercheur (colloques internationaux, coopération avec un établissement ou des groupes de recherches étrangers) peut également avoir son importance

La section examinera comment le parcours du chercheur s'inscrit dans un dialogue fécond avec sa propre discipline et/ou les disciplines voisines. C'est dans cet esprit également que peut se comprendre la question du comparatisme, comme une manière de construire, à partir des analyses empiriques de phénomènes observables et variables, des outils conceptuels susceptibles de permettre une compréhension, à une autre échelle, des phénomènes contemporains divers qui traversent nos sociétés.

Outre les critères ci-dessous, accéder aux [recommandations pratiques](#) des concours établies par la section 41

Critères CRCN

- Capacité à construire un projet de recherche original et autonome
- Expérience de terrain
- Qualité des publications
- Implication dans la communauté scientifique (en terme de coopération locale, nationale ou internationale ; d'animation de la recherche ou de rayonnement scientifique)
- Capacité du candidat à renouveler ses problématiques de recherche

La section 41 constituée en jury examinera avec intérêt les activités internationales.

La section 41 constituée en jury ne procédera pas à une évaluation bibliométrique et la qualité des publications primera sur la quantité.

La prise en compte de ces critères sera modulée selon l'expérience de recherche des candidat.e.s (qu'elle corresponde essentiellement à la thèse ou majoritairement à un parcours postdoctoral).

Critères DR2:

- Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques.
- Encadrement de projets et de structures collectives
- Dimension internationale et/ou pluridisciplinaire des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...)
- Enseignement et encadrement ou co-encadrement de masters et de thèses. .
- Implication dans l'animation de la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche.

Critères DR1:

- Ampleur et pertinence des recherches empiriques et théoriques.
- Encadrement de projets et de structures collectives
- Dimension internationale et/ou pluridisciplinaire des travaux (publications, participation à des projets de recherche, colloques...)
- Enseignement et encadrement de masters et de thèses.
- Implication dans l'animation de la vie de laboratoire et dans les tâches d'administration de la recherche.